

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de basket-ball**  
Représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre SIUTAT  
Désignée ci-dessous par la fédération,

**Article 1 :**

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 4 961 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Indemnités de sujétions des cadres techniques sportifs (4 961 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 130 193€.

**Article 2 :**

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

**Article 3 :**

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 28 OCT. 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANCAISE DE BASKET-BALL



LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service  
Claudie SAGNAC



LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTERIEL Par délégation du contrôleur général économique et financier
Le 20 OCT. 2014
Jean Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101 272041

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques



Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques</b>				
Action 1	1 332 940 €	335 000 €	315 000 €	1 017 940 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	1 332 940 €	335 000 €	315 000 €	1 017 940 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	326 590 €	130 000 €	130 000 €	196 590 €
Développer une politique de féminisation	1 006 350 €	205 000 €	185 000 €	821 350 €
Action 1	484 700 €	40 000 €	40 000 €	444 700 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	484 700 €	40 000 €	40 000 €	444 700 €
<b>PROJET RELEVE en préparant le renouvellement de l'élite avec 6 collectifs espoirs G et F (Espoirs, Juniors, Cadets(fes))</b>				
Action 2	2 199 200 €	1 050 000 €	1 017 942 €	1 181 258 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	2 134 200 €	1 025 000 €	953 942 €	1 180 258 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 351 000 €	645 000 €	583 942 €	767 058 €
Action 3	783 200 €	380 000 €	370 000 €	413 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	65 000 €	65 000 €	64 000 €	1 000 €
PROJET PERFORMANCE RIO : Avoir des équipes de France Séniors (F/G) performantes aux Jeux Olympiques	65 000 €	65 000 €	64 000 €	1 000 €
Action 2	2 162 142 €	805 742 €	800 126 €	1 362 016 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	1 887 142 €	713 742 €	707 126 €	1 180 016 €
Aides personnalisées (AP)	108 742 €	108 742 €	102 126 €	6 516 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	205 000 €	205 000 €	205 000 €	0 €
Action 3	1 573 400 €	400 000 €	400 000 €	1 173 400 €
Accompagnement sanitaire préventif	275 000 €	93 000 €	93 000 €	182 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	260 000 €	78 000 €	78 000 €	182 000 €
Contribuer à la promotion du basket comme facteur de santé	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
Action 3	114 000 €	30 000 €	29 500 €	84 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	114 000 €	30 000 €	29 500 €	84 500 €
<b>Adapter nos formations d'encadrement (arbitres, entraîneurs dirigeants)aux besoins des clubs et à nos orientations politiques</b>				
Action 4	766 000 €	100 000 €	100 000 €	666 000 €
Formations fédérales	766 000 €	100 000 €	100 000 €	666 000 €
Action 4	287 000 €	22 000 €	21 764 €	265 236 €
Mettre en place une politique d'accèsion de la France dans les instances internationales	287 000 €	22 000 €	21 764 €	265 236 €
Action 1	900 €	900 €	900 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	900 €	900 €	900 €	0 €
Action 1	13 300 €	9 400 €	5 000 €	8 300 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	13 300 €	9 400 €	5 000 €	8 300 €
Action 1	13 300 €	9 400 €	5 000 €	8 300 €
Éthique et prévention des inévitables dans le sport	13 300 €	9 400 €	5 000 €	8 300 €
Action 2	4 961 €	4 961 €	4 961 €	0 €
Renforcer les rapprochements territoriaux et la structuration territoriale de la FFBB par la mise en œuvre de la politique fédérale	4 961 €	4 961 €	4 961 €	0 €
Action 2	4 961 €	4 961 €	4 961 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	4 961 €	4 961 €	4 961 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 365 143 €</b>	<b>2 439 003 €</b>	<b>2 335 193 €</b>	<b>5 029 950 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

2 005 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

2 130 193 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

1 07 087 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 023 106 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

## CONVENTION D'OBJECTIFS

## FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

## Annexe relative aux Indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 107 087 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2014 le récapitulatif annuel de l'année 2013 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles couvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2014	
BEESLEY Patrick	DTN	X		7 729 €	
ASSED-LIEGON Tahar	EN	X		4 726 €	
BALLARINI Ivano	EN	X		4 726 €	
BARBITCH Yann*	EN	X		3 544 €	
BILLANT Richard	EN	X		4 726 €	
COGNE Michel*	EN	X		394 €	
COLOMBO Julien*	EN	X		4 332 €	
COMMERES Jacques	EN	X		4 726 €	
CONTENSOUX Alain	EN	X		4 726 €	
FOURNIER Jérôme	EN	X		4 726 €	
GAROS Alain	EN	X		4 726 €	
GUPPILLOTTE Arnaud	EN	X		4 726 €	
HACQUARD Stanislas	EN	X		4 726 €	
HALIN Grégory	EN	X		4 726 €	
SOUCHOIS Matthieu	EN	X		4 726 €	
THOMAS Gilles	□EN	X		4 726 €	
ALLARDI Christophe	CMN		X	945 €	
EGLOFF Julien	CMN		X	945 €	
FAURE Bernard	CMN		X	945 €	
MELAIN Catherine	CMN		X	945 €	
TOTAL					76 491 €
+ charges correspondantes					30 596 €
Total de la subvention					107 087 €